



Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 novembre 2014

Présents : Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Marie-Thérèse CHAPELIER, Mathilde CORTAMBERT, Sandrine BARRAUD, Jean THOREUX, Jean-Claude WAEBER, Thierry DELHOMME, Marie-Christine GRIFFON, Catherine PARISOT, Daniel DUMONTET, Benoit JUGNET, Daniel LEDUC,

Absents, excusés : Géraldine BRUYERE,

Animateur de séance : Sandrine BARRAUD

Secrétaire de séance : Benoit JUGNET

Participait sans voix délibérative : Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 20 octobre 2014 est adopté à l'unanimité après explications.

TRAVAUX ET PROJETS EN COURS:

➤ **Ilot JANIN**

○ **Mobilier**

Sandrine BARRAUD présente au conseil municipal une proposition de Géraldine BRUYERE, excusée, pour équiper les diverses salles de l'îlot JANIN, pour un montant HT de 2 690€ HT.

Le conseil municipal accepte cette proposition et charge Mme BRUYERE de finaliser les achats et la mise en place des divers mobiliers.

○ **Matériel informatique**

Dans le cadre de l'utilisation de la salle de la BCD (Bibliothèque Centre de Documentation) le conseil municipal décide d'étudier l'acquisition d'un tableau blanc interactif à mettre en place dans les salles de classe de l'école primaire pour laisser celui de la BCD à disposition des élèves dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) et des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Le conseil municipal finalisera l'achat, selon les devis reçus, au prochain conseil et les budgétisera sur 2015

○ **Sécurité**

La commission de sécurité sera sollicitée par Jean THOREUX pour contrôler les salles susceptibles d'accueillir les enfants.

➤ **Réhabilitation bâtiment camping**

Thierry MICHEL expose qu'il est nécessaire de réviser par avenants plusieurs marchés de travaux concernant la restructuration et modernisation du bâtiment d'accueil du camping, pour des raisons techniques, selon les propositions de l'Atelier du Triangle, Maître d'Œuvre de l'opération, qui préconise :

lot 05 : Démolition gros œuvre, démolition de dallage pour sauna, mis en forme en pente pour le carreleur

lot 11 : Menuiserie, fourniture et pose de panneaux devant les baies vitrées pour protection provisoire sur une hauteur de 1800 mm

lot 12 : Plâtrerie peinture, fourniture et pose de plaques de plâtres collées aux mortier MAP sur support dégradés

lot 18 : Carrelage faïence, réalisation d'une douche à l'italienne dans l'épaisseur du bac douche existant, réalisation d'une chape en forme de pente, réserve de sol 60 mm, réalisation d'un ragréage de 2.5 cm d'épaisseur

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de l'Adjoint au Maire, à l'unanimité, accepte de valider les avenants au marché comme suit :

Lot	Avenant N°	Entreprise	Montant de l'avenant HT €	Montant de l'avenant TTC €	Nouveau montant du marché HT €	Nouveau montant du marché TTC €
05	01	SARL VOUILLON (maçonnerie)	463.65	556.38	50 516.30	60 619.56
11	01	MENUISERIE VOUILLON	625.00	750.00	93 787.25	112 544.70
12	01	PPVS	1 425.60	1 710.72	11 385.47	13 662.56
18	01	Carrelage BERRY	820.00	984.00	12 119.77	14 543.72

- prend acte du montant actualisé pour la commune de Matour

- autorise le Maire ou un adjoint à tout acte et document administratif nécessaire à l'avancement de ce dossier

Thierry MICHEL évoque ensuite une nouvelle omission de "l'atelier du triangle", à savoir de prévoir une alarme, un devis est en cours d'élaboration.

➤ **Maison des associations**

○ **Marché de maîtrise d'œuvre**

Le maire rappelle au conseil municipal sa délibération 103 du 16 juin 2014 par laquelle il décidait de lancer une consultation de maîtres d'œuvres pour la réhabilitation de la maison des associations.

Il informe que :

- l'envoi de la publicité au JSL et la mise en ligne sur la plateforme e-marchespublics.com ont été effectués en date du 26 septembre 2014,
- la date limite de réception des offres était fixée au 24 octobre à 12h.
- à 14h, le 24 octobre, la commission spécifique à cette opération a procédé à l'ouverture des 8 plis reçus en réponse à cette consultation.
- après analyse et vérification des offres, au vu des critères prévus au règlement de la consultation, la commission a classé les offres et a décidé de retenir le Cabinet BERNARD et COUDEYRE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse, ayant totalisé la note de 17,26, pour un montant global de 29 175 € 00 HT, pour un prévisionnel de travaux de 271 000 € HT (mission de base : 27 175€ 00, soit 10,03% ; mission complémentaire : 2 000 €00, soit 0,71%).
- les candidats évincés ont été avertis par courrier en date du 31 octobre 2014 et informés des délais et voies de recours.

Le conseil municipal, approuve les travaux de la commission spécifique d'ouverture des plis et l'attribution du marché au cabinet BERNARD ET COUDEYRE et charge le maire ou un adjoint d'engager l'opération dès que possible.

➤ **Ateliers municipaux**

Thierry MICHEL informe l'assemblée de la réception du permis de construire qui sera transmis à la DDT pour instruction dans les meilleurs délais.

Il présente au conseil un devis de l'entreprise SIVIGNON permettant de créer un accès aux ateliers entre les bâtiments municipaux et ceux de la Sarl VOUILLON.

Le conseil municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise SIVIGNON pour un montant HT de 2 588.10€

PERSONNEL COMMUNAL

➤ **Renouvellement CDD**

Le Maire fait part au conseil municipal de l'arrivée à échéance du Contrat à Durée Déterminée d'un agent embauché comme vacataire horaire.

Le conseil municipal décide de renouveler ce CDD pour une période de deux mois, aux mêmes conditions.

➤ **Instauration IEMP - adjoints techniques**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment l'article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 88,

Vu le décret n°91-975 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfetures,

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2012 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture

Le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer l'Indemnité d'Exercice des Missions aux agents relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques, à compter du mois de novembre 2014, et de prévoir la dépense au budget,
- que cette prime sera versée mensuellement, au prorata du temps de travail,
- que sont concernés les agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et privé,
- que le Maire a tout pouvoir pour mener à bien cette décision et procéder aux attributions individuelles par arrêté, en affectant un coefficient multiplicateur pouvant aller de 0 à 3, au montant de référence établi par arrêté ministériel, selon les critères suivants :
 - responsabilités exercées
 - compétences techniques
 - autonomie
 - motivation, implication
 - manière de servir, esprit d'équipe

- disponibilité et réactivité
- absentéisme
- aptitudes générales

➤ **Régime indemnitaire**

Le Maire rappelle au conseil municipal les travaux de la commission paritaire qui ont conduit à la mise en place d'un régime indemnitaire à la commune de Matour à compter de 2002.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire au titre de l'année 2014, l'attribution du régime indemnitaire à verser aux agents, selon les modalités de 2013, mais de revaloriser la part variable versée en 2013 de 2%.

➤ **Prime de fonction**

Le maire rappelle au conseil municipal le recrutement d'un agent en Contrat Unique d'Insertion à effet du 1^{er} avril 2014, pour 12 mois pour effectuer :

- le réchauffage (ou l'élaboration en cas de défaillance du fournisseur en liaison froide) le dressage des couverts et le service des repas à la cantine pour les enfants des écoles primaire et maternelle, l'aide à l'encadrement et à la surveillance des enfants en soutien à l'équipe du temps méridien, le nettoyage et l'entretien des différents locaux et matériels,
- l'élaboration des menus dans le respect des consignes (relatives aux demandes des clients, aux règles d'hygiène HACCP) et du budget alloué, la préparation des commandes, la gestion de l'approvisionnement et des stocks, la réception et le contrôle des marchandises, le dressage des couverts et le service des repas dans les différentes structures touristiques communales : gîtes de groupes, CART, Snack du camping...
- l'encadrement et la formation des personnels, permanents ou saisonniers, qui lui seront alloués en soutien pour l'exercice de ces missions.
- Et, selon nécessités de services, en accord avec l'agent, ponctuellement d'autres tâches sur l'ensemble des structures communales.

Il propose, compte tenu du bilan d'évaluation de l'agent, effectué lors des entretiens annuels individuels, de lui attribuer une prime de responsabilité mensuelle de 100 € brut à partir du mois de novembre 2014.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

➤ **Remboursement frais téléphone**

Le maire rappelle au conseil municipal que certains agents disposent à titre professionnel, d'un téléphone mobile qui leur est personnellement attribué dans le cadre de leurs fonctions et de mobiles dédiés aux services astreintes.

C'est le cas de tous les agents permanents du service technique et de certains agents du service Accueil et Tourisme, et du service Ménage et Repas. Il indique, que dans le même temps, un grand nombre d'agents qui n'en sont pas pourvus, sont amenés à utiliser leur mobile personnel à des fins professionnelles compte tenu de la nature de leurs missions ; pour communiquer professionnellement avec des collègues ou des interlocuteurs externes à la commune ; parce qu'ils ne disposent pas de téléphone fixe ou qu'un mobile s'avère nécessaire en complément ; ou encore par sécurité, parce qu'ils travaillent en situation isolée...

Compte tenu qu'il n'est pas possible, ni nécessaire, d'attribuer un mobile personnel à chaque agent mais qu'il est normal de compenser les frais liés à l'usage de cet outil privé à des fins professionnelles justifiées, il propose au conseil municipal :

- de maintenir le principe de l'attribution de certains appareils dédiés aux agents qui en sont dotés, voire d'équiper de nouveaux agents pour qui le besoin serait avéré ;
- de mettre en place, pour les autres agents, un principe collectif d'indemnisation de ces frais, avec des montants forfaitaires individuels variables selon la nature des missions et des besoins.
- de prévoir que cette indemnisation serait versée annuellement, chaque fin d'année, en début d'année N+1 au titre de l'année N.
- de préciser les modalités de mise en œuvre de ce dispositif et en particulier les conditions donnant droit à l'indemnisation, dans une charte annexée à la délibération.

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport du maire, à l'unanimité :

- valide cette proposition, pour une enveloppe estimée à environ 1 500€/an.
- précise que, compte tenu des antériorités et de la pratique spontanée constatée sur le terrain dans l'intérêt du bon fonctionnement des services, le premier versement interviendra, sous réserve du respect des dispositions de la charte, en début d'année 2015 au titre de l'année 2014.

QUESTIONS FINANCIERES

➤ **Renouvellement ligne de préfinancement des subventions**

Compte tenu de l'importance des délais nécessaires à la réception des aides accordées pour la construction de la chaufferie centrale, le Maire et Thierry MICHEL, adjoint, proposent au conseil municipal de renouveler la ligne de préfinancement des subventions spécifiques à cette opération, contractée en 2012 auprès du Crédit Agricole Centre Est.

Le conseil municipal décide de contracter une ligne de préfinancement des subventions, dédiée à l'opération de construction de la chaufferie centrale, d'un montant de 126 000 €, auprès du CACE, pour une durée de 12 mois, aux conditions suivantes :

- Index E3M + marge de 1,40
- Frais de dossiers 252 €.

➤ **Renouvellement ligne de trésorerie**

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Matour bénéficie d'une ligne de trésorerie de 300 000 € auprès du Crédit Agricole Centre Est qui est arrivée à échéance.

Le conseil municipal décide après avoir pris connaissance des offres déjà reçues de la renouveler, à échéance, pour une durée de 12 mois, auprès du même établissement bancaire aux conditions suivantes :

- Index E3M + marge de 1,40%
- commission de réservation : 252€

➤ **Décisions modificatives**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget ZLP de l'exercice 2014.

CREDITS A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
012	6218			<i>Autre personnel extérieur</i>	+ 740 €

CREDITS A REDUIRE

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
011	6156			<i>Maintenance</i>	- 740 €

VOIRIE - RESEAUX :

➤ **Marché à bons de commandes**

Le maire informe le conseil municipal que le marché attribué à l'entreprise SPIE Batignolles PETAVIT par délibération 147/2010 arrivera à terme en début d'année 2015 et qu'il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation des entreprises, à partir d'un bordereau détaillé aux fins de contractualiser sous la forme d'un marché à bons de commande, pour la réalisation de l'ensemble des travaux d'entretien et de rénovation du réseau d'eau potable, tant dans le cadre de la programmation annuelle que pour les interventions à réaliser en urgence.

Il rappelle à l'assemblée délibérante que le principe est de s'attacher les services d'un ou plusieurs mêmes prestataires, pour une durée de un an, renouvelable, avec une réactualisation, trois fois pour une durée maximale de 4 ans, en déclenchant des commandes successives, autant que nécessaire, tout en prévoyant la possibilité de se désengager au terme de chaque année.

Le Conseil Municipal :

- décide de lancer une consultation des entreprises,
 - à partir d'un bordereau détaillé, en vue de la contractualisation sous la forme d'un marché à bons de commande, pour la réalisation de l'ensemble des travaux d'entretien et de rénovation du réseau d'eau potable, tant dans le cadre de la programmation annuelle que pour les interventions à réaliser en urgence.
 - le principe étant de s'attacher les services d'un ou plusieurs mêmes prestataires, pour une durée de un an, renouvelable, avec une réactualisation, trois fois pour une durée maximale de 4 ans, en déclenchant des commandes successives, autant que nécessaire, tout en prévoyant la possibilité de se désengager au terme de chaque année.
 - de distinguer deux phases dans le marché pour des gros travaux et de plus petites interventions, ou d'accepter plusieurs niveaux de réponse de la part des prestataires
- charge le maire ou un adjoint de mener à bien cette décision.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

➤ **Commission Tourisme :**

- **Site de Loisirs du Paluet**
 - *Ambition des élus et évolution de l'organisation*

Le Maire présente à l'assemblée un projet de document visant à préciser la stratégie et l'ambition des élus de la commune au plan de l'accueil, du tourisme et de la culture ainsi que le rôle respectif des élus et de chaque agent concerné.

Après ajustements, le conseil municipal valide cette proposition.

- *Assurance annulation*

Annie VOUILLON rappelle à l'assemblée la mise en place en 2013 d'une assurance annulation auprès de la société "TOLEDE", partenaire de flower.

Elle précise que l'offre évolue, le groupe s'étant associé avec GRITCHEN pour proposer à la place d'une assurance forfaitaire un pourcentage du coût du séjour avec une marge pour le camping de 0.80%.

Elle indique que Tolède accepterait également d'étendre cette garantie aux réservations du centre d'accueil de groupes ce qui permettrait d'éviter les motifs d'insatisfaction de clients ayant dû annuler leur séjour et s'étant vu prélever leurs arrhes.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

- *CART Tables rondes*

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision de louer les tables rondes, acquises récemment, et mises à disposition du CART.

Il indique que la gestion est compliquée et que certaines associations sollicitent une gratuité.

Face à ces demandes, le conseil municipal décide de mettre à disposition des utilisateurs du CART les tables rondes gratuitement.

Il est aussi suggéré de faire l'inventaire des tables rectangulaires abimées et d'en prévoir le remplacement au budget 2015.

- **Maison des Patrimoines**

- *Renouvellement convention Conseil Régional "classes environnement"*

Annie VOUILLON présente au conseil municipal le projet de renouvellement de la convention annuelle 2014-2015 proposée par le conseil régional de Bourgogne concernant les classes environnement et permettant de bénéficier de subventions régionales.

Le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer cette convention
- Précise qu'elle se renouvellera dans les mêmes conditions chaque année, sauf dénonciation

- *Partenariat "acro'bath"*

Annie VOUILLON explique à l'assemblée que le parc "acro'bath" propose des journées à destination des scolaires et qu'il serait prêt à collaborer avec la maison des patrimoines dans le cadre des "classes découvertes".

Le conseil municipal émet un avis favorable sur le principe en souhaitant toutefois rencontrer "lab71" (ex galerie du bois) qui travaille déjà en partenariat avec le parc et avait contacté la mairie pour évoquer une possibilité de collaboration.

- *Label "tourisme handicap"*

Annie VOUILLON fait part au conseil municipal de la visite des agents du "label tourisme handicap" à la maison des patrimoines.

Certains travaux restent à faire pour être aux normes :

- Installer un miroir dans l'ascenseur
- Poser dans les sanitaires un flash lumineux destiné aux malentendants,

Le conseil accepte ces travaux et charge Emmanuel GERBER de solliciter des devis pour les faire réaliser au plus tôt, Annie VOUILLON étant chargée de les valider.

- **Commission Scolaire Jeunesse**

- **Mise à disposition salle "Ilot JANIN"**

Le conseil municipal décide de mettre les salles de l'îlot JANIN à disposition des élèves des écoles primaire et maternelle dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) et des activités périscolaires uniquement.

- **Commission Technique :**

- **Achat de véhicule**

Le Maire rappelle au conseil municipal sa décision d'acheter un véhicule supplémentaire pour le service technique.

Daniel DUMONTET, chargé de ce dossier, présente plusieurs devis.

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de la SARL DUBUIS pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion "jumpy" 1.6 HDI, pour un montant HT de 7 750€.

Il précise qu'un devis est sollicité pour la pose d'un attelage.

- **Questions diverses**

- **LOCATION BATIMENTS COMMUNAUX, COMMERCIAUX, TERRAINS**

- **Location "maison FEUILLET" T3**

Le Maire rappelle au conseil municipal la dédite de M. DIOCHON de son appartement T3, maison FEUILLET, sis 7, Grande rue, reçue le 14/10/2014.

Il présente la demande de Mlle Adeline BRISACQUE pour une attribution le plus rapidement possible.

Le conseil municipal accepte cette requête et met cet appartement en location immédiate.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Renouvellement de concession cimetière**

Le Maire rappelle au conseil municipal la sollicitation d'un administré pour pouvoir bénéficier du renouvellement anticipé de sa concession au cimetière communal et sa décision de renouveler cinq fois au tarif actuel (soit 280€ x 5 = 1 400€) la concession.

Les services du contrôle de légalité de la préfecture ont fait part de leurs remarques et demande le retrait de la délibération entachée d'illégalité, le renouvellement par anticipation étant interdit.

Le conseil municipal décide :

- De retirer la délibération
- De fixer un tarif de concession perpétuelle à 1 000€ le m²
- De fixer un tarif de concession perpétuelle à 3 000€ pour le columbarium (case – cave urne)

➤ **Renouvellement participation financière ADIL**

Le maire rappelle au conseil municipal son adhésion à l'ADIL (Association départementale pour l'Information sur le Logement), ayant pour mission de fournir diverses informations en matière d'habitat.

Il précise qu'il avait été décidé, compte tenu des services rendus aux administrés par cette structure, de renouveler son adhésion de façon pérenne.

Il indique que cette année le montant de la participation financière est de 235€.

➤ **ACTE – Dématérialisation**

Le Maire fait part au conseil municipal de la proposition de la communauté de communes de MATOUR et sa région, dans le cadre de sa négociation de mise en place de la dématérialisation, de souscrire la convention "ACTE" avec la préfecture et de commander la signature électronique auprès de DEMATIS,

Le conseil municipal souhaite, dans un premier temps, obtenir des renseignements complémentaires auprès de divers organismes proposant ce même type de prestations en particulier notre fournisseur informatique ainsi que les plateformes dédiées, avant de conclure avec la communauté de communes.

➤ **OT : Marché de Noël**

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'office de tourisme de mise à disposition gracieuse du pavillon de la maison des patrimoines pour l'organisation de leur traditionnel marché de Noël.

Il précise également que l'association sollicite le maintien de l'éclairage public durant toute la manifestation.

Le conseil municipal accepte ces requêtes.

➤ **Mise à disposition de salle "villages solidaires"**

Le Maire fait part au conseil municipal de la sollicitation de l'association "villages solidaires", pour bénéficier d'un local leur permettant d'assurer leurs permanences les mardis et jeudis de 9h00 à 17h00.

Ils sont actuellement hébergés par le SIVU qui, en raison de son développement, ne peut plus assurer cette cohabitation dans de bonnes conditions.

Le conseil municipal charge le Maire de rencontrer les membres de l'association et de cibler clairement leurs besoins pour leur attribuer le local le plus adapté.

➤ **Demandes de subventions**

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de subvention présentée par l'association : Les lycéens en cœur de Saône et Loire

➤ **Illuminations du 8 décembre**

Annie VOUILLON rappelle au conseil municipal les illuminations du 8 décembre et sollicite la participation des élus pour l'allumage des bougies à partir de 17h30 - 17h45 à la maison des associations, le club des aînés se chargeant de la préparation des verres.

➤ **Jazz campus**

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'association "jazz campus" pour l'organisation d'une réunion permettant de faire un bilan de leur manifestation et de prévoir la prochaine édition.

Le conseil municipal charge le Maire de fixer la date de cette rencontre et demande à Mmes PARISOT, SAINZ et VOUILLON de bien vouloir y participer.

➤ **Devis Alain AUBLANC**

Thierry IGONNET présente à l'assemblée deux devis de l'entreprise Alain AUBLANC.

- Le conseil municipal accepte les travaux de reprise de toiture sur le laboratoire de la boucherie pour un montant HT de 600€.
- Le conseil municipal, vu l'état de vétusté du toit de l'église, demande au Maire de voir si des possibilités de subventionnement existent pour réaliser la réfection de la couverture. Pour parer au plus pressé et assurer le clos de l'édifice, il accepte le devis de M. AUBLANC pour un montant HT de 11 103.00€.

➤ **Collège St Cyr**

- **Utilisation du CART**

Le Maire fait part d'une demande du collège St Cyr pour bénéficier de la gratuité de la salle de spectacle du CART à l'occasion de la lecture aux élèves de lettres de soldats par les archives départementales.

Le conseil municipal accepte la mise à disposition sous réserve que le ménage soit assuré par les utilisateurs sinon il leur sera facturé.

○ **Délégués**

Le Maire fait part à l'assemblée d'un changement dans le principe de désignation des délégués au sein du collège St Cyr.

Il était demandé la présence de deux délégués titulaires représentant la municipalité et un suppléant; dorénavant un seul délégué titulaire est requis.

Le conseil municipal décide de désigner Jean-Claude WAEBER comme délégué titulaire et Catherine PARISOT comme suppléante.

○ **Clôture**

Le Maire explique au conseil municipal la nécessité de clôturer une partie de terrain du collège St Cyr, mitoyen avec une parcelle communale, pour assurer la sécurité des élèves et éviter les intrusions extérieures.

Le conseil municipal autorise le collège à poser un grillage de séparation pour clôturer cet espace.

INFORMATIONS DIVERSES :

➤ **Remerciement subvention prévention routière**

La prévention routière remercie la commune pour l'attribution d'une aide de 40€.

➤ **Remerciement résidents de la MARPA**

Les résidents de la MARPA remercient le conseil municipal pour l'attribution d'une subvention qui leur a permis de faire une sortie d'une journée et de partager un bon repas.

➤ **Commémoration guerre 14/18**

Le Maire fait le bilan de l'après-midi du 16 novembre consacré à la commémoration de la guerre 14/18.

Le public était au rendez-vous, les conférences et les chants à la hauteur de l'évènement.

Félicitations aux organisateurs.

➤ **Météo octobre**

➤ **Dates à retenir :**

- 19/11/2014 : 11h00 à la mairie : Réunion
- 20/11/2014 : 18h00 au CART : SIRTOM - Invitation présentation du projet de tarification incitative
- 04/12/2014 : 18h00 au CART : présentation projet de desserte du territoire en très haut débit
- 09/12/2014 : 20h30 à la mairie : Réunion de commission tourisme
Réunion de commission technique
- 02/12/2014 : 20h30 à la mairie : Réunion adjoints
- 05/01/2015 : 20h30 à la mairie : Réunion adjoints

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 15 décembre 2014 - 20h30 - salle du Conseil Lundi 19 janvier 2014 – 20h30 – salle du conseil
--